

# Restauration scolaire et internat TARIFS 2015

## Quel régime choisir ?

### **Forfait :**

- Interne : votre enfant occupe une chambre d'internat à l'établissement (ce tarif comprend : petits-déjeuners, déjeuners, dîners et nuitées).
- demi-pensionnaire : votre enfant déjeune chaque jour dans l'établissement.

### **Repas à l'unité et externat :**

- Repas au ticket : votre enfant déjeune occasionnellement dans l'établissement
- Externe : votre enfant ne déjeune pas dans l'établissement.

### **A noter :**

- ✓ Si vous avez trois enfants scolarisés dans un établissement public du second degré en tant que demi-pensionnaire ou interne vous bénéficiez d'une remise de principe.
- ✓ l'internat et la demi-pension sont des forfaits, ne seront déduits de leur montant que les absences justifiées d'au moins cinq jours ouvrés (maladies, exclusions), voyages scolaires et les périodes de stage effectives en entreprise (si votre enfant n'a pas trouvé d'entreprise d'accueil, il doit venir au lycée durant ces périodes et les montant des forfaits précités resteront dus).

## Quels tarifs ?

- Votre enfant paye ses repas au ticket le prix du repas est de 4.13€\*
- Votre enfant est demi-pensionnaire ou interne les tarifs prévus sont les suivants\* :

	<b>Demi-pension</b>	<b>Internat</b>
2 <sup>ème</sup> Trimestre*(janv-mars 2015)	169.67 €	447.20 €
3 <sup>ème</sup> Trimestre*(avril-juillet 2015)	176.19 €	464.40 €
1 <sup>er</sup> Trimestre (sept-dec 2015)	225.14 €	593.40 €
TOTAL ANNUEL 2015	571.00 €	1505.00 €

\*Le coût du repas au ticket et le montant du forfait des 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> trimestre peuvent faire l'objet d'une augmentation, les tarifs étant révisés par la Région Centre au 1<sup>er</sup> janvier 2016

\* Ces tarifs ne tiennent pas compte des différentes remises d'ordre (Stages, maladies, voyages scolaires, exclusions, bourses...) qui seront déduites sur l'avis aux familles à chaque trimestre.

## Comment payer la restauration et l'internat ?

- Si votre enfant est externe au ticket, sa carte de cantine devra être créditée auprès du service de gestion avant ses repas (pour un minimum de dix repas soit 41,30€).
- Si votre enfant est interne ou demi-pensionnaire vous pouvez :
  - ✓ Régler la totalité de la somme due en début de trimestre (une facture vous sera communiquée. Elle tiendra compte des différentes remises d'ordre éventuelles).
  - ✓ Régler par versements réguliers en espèces, chèques (à l'ordre du LP Château Blanc), ou par virements automatiques ou ponctuels (prendre contact avec le service de gestion).

## Comment accéder au SELF ?

- Votre enfant doit posséder sa carte de SELF, la première est gratuite et valide toute sa scolarité (fournir une photo d'identité). En cas de perte, une nouvelle carte lui sera attribuée contre le paiement d'une somme de 4 euros.
- Les élèves possédant une carte de self doivent vérifier sa validité auprès du service de gestion.

**Important :** tout changement de régime doit être demandé par écrit au service de gestion du Lycée Château Blanc et prendra effet au début du trimestre suivant.